



Alain BERSANS

Frédéric BISTUER

Simon BISTUER

Sylvie CASTAGNÉ

Experts-comptables diplômés

Commissaires aux Comptes

Mathieu MALBERT

Commissaire aux Comptes

SSIAD Les Trois Cantons

Association sans but lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901)

Siège social : Le Rébéquet - 47 800 ST PARTDOUX ISAAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

A l'Assemblée Générale de l'Association SSIAD LES TROIS CANTONS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association SSIAD LES TROIS CANTONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application des règlements ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC 2023-03 du 7 juillet 2023.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 7 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet TRIAXE AUDIT
S. CASTAGNÉ



Les critères de sélection

Association.....: 47403 ASSIAC DES TROIS CANTONS

OU

Dénomination.....:

OU

Structure Technique....:

Service(s).....: *

Structure(s) op(s).....: *

Code Etat.....: BIA25

Mois comptable.....: 2025-12

Consolidation (O/N)....: N

Les types des écritures

Validées (O/N)....: O Volatiles (O/N).....: N Provisaires (O/N)...: O

TRIAXE AUDIT**Société de Commissariat aux Comptes**
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN**Tél : 05 53 48 49 49**Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

B I L A N N O R M E : A C T I F

	EXERCICE N	AMORT+PROV	NET	EXERCICE N-1
ACTIFS IMMOBILISES				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
AUTRES IMMO.CORPORELLES	67 286,00	49 483,80	17 802,20	33 033,37
TOTAL IMMOBILISAT° CORPORELLES	67 286,00	49 483,80	17 802,20	33 033,37
AUTRES	400,00		400,00	400,00
TOTAL IMMOBILISAT° FINANCIERES	400,00		400,00	400,00
ACTIF IMMOBILISE TOTAL (I)	67 686,00	49 483,80	18 202,20	33 433,37
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES				
AUTRES	14 397,12		14 397,12	32 627,50
VALEURS MOBILIERES PLACEMENT	106 445,00		106 445,00	104 386,25
DISPONIBILITES	456 132,63		456 132,63	377 568,30
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 227,14		4 227,14	38 777,25
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	581 201,89		581 201,89	553 359,30
TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V+VI	648 887,89	49 483,80	599 404,09	586 792,67

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS IRTS REP.		
FONDS PROPRES AVEC IRTS REP.		
FONDS PROPRES AVEC IRTS REP.		
RESERVES		
RESERVES PROJET DE L'ENTITE	265 475,13	218 019,18
AUTRES	19 934,81	19 174,81
REPORT A NOUVEAU	8 960,24	101 043,82
EXCELENT OU DEFICIT EXERCICE	6 053,81	-46 917,63
TOTAL RESERVES	298 423,99	290 370,18
FONDS PROPRES (I)	298 423,99	290 370,18
FONDS REPORTES ET DEDIES		
FONDS DEDIES	39 162,73	
FONDS REPORTES ET DEDIES (III)	39 162,73	
PROVISIONS		
PROVISIONS POUR RISQUES	23 837,73	75 098,75
PROVISIONS (IV)	23 837,73	75 098,75
FONDS DEDIES		
DETTES		
DETTES FISCAL/COMPTES RATTACHES	59 589,84	78 140,26
DETTES FISCALES ET SOCIALES	158 433,59	136 374,32
AUTRES DETTES	19 446,15	4 759,16
TOTAL DETTES (V)	237 469,58	219 323,74
TOTAL GENERAL I+II+III+IV+V+VI	534 104,64	509 748,67

TRIAXE AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du Général Leclerc 47000 AGEN

Tél : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

Les critères de sélection

Association.....: 07403 TRIAXE LES TROIS CANTONS

OU

Dénomination.....:

OU

Structure Technique....:

Service(s).....: *

Structure(s) sp(s).....: *

Code Nat.....: CR125

Période Comptable.....: 2015-12

Consolidation (O/N)....: N

Les types des écritures

Validées (O/N)....: O Volatiles (O/N).....: N Provisaires (O/N)...: O

COMPTE DE RESULTATS EN LISTE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
PRODUITS DE L'ACTIVITE		
AUTRES PROD ACTIVITES ANNEXES	5 803,34	
TRANSF.CH.EXPLOITAT ASSO DIV.	698,97	
SSIAD ET SPASAD	1 077 829,95	862 108,20
SSIAD CNR COVID COMPLEMENT	11 500,00	14 215,00
SUBV EXPLOITAT° & PARTICIPAT°	80,00	180,00
AUT SURVENTIONS	1 666,64	3 500,00
COTISATIONS SANS CONTREPARTIE	780,00	580,00
REMBOURSEMENTS FRAIS FORMATION	7 644,06	
AUT. PROD DIV. GEST° COURANTE	45,54	77,11
REP PROVISIONS EXPLOITATION	23 598,23	6 600,00
Transfert chg exploitation		6 961,89
Transf.ch.exploitat ID		23 438,23
Transf.ch.exploitat Asso div.		1 284,08
Transf.ch.exploitat formation		1 221,13
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	1 129 646,73	920 165,64
CHARGES D'EXPLOITATION		
ACHATS		
EAU ET ASSAINISSEMENT	106,21	361,46
ENERGIE, ELECTRICITE	2 683,75	3 185,06
COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	27 929,33	23 100,58
PRODUITS D'ENTRETIEN	115,05	210,00
Petit équipement	425,33	4 894,21
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 131,01	849,65
FOURNITURES MEDICALES	1 202,46	1 075,12
TOTAL DES ACHATS	34 893,14	33 676,08
SERVICES EXTERIEURS		
LOCATIONS IMMOBILIERES	7 493,89	7 355,06
EQUIPEMENTS	1 431,28	1 428,00
MATERIEL DE TRANSPORT	44 569,72	36 484,12
AUTRES LOCATIONS MOBILIERES	192,00	
ENTRET.&REPARAT°BIEN IMMOBILIER	278,40	168,00
Entretien véhicules	2 761,06	3 482,72
INFORMATIQUE	6 864,22	5 419,48
INFORMATIQUE QUALINEO	5 848,10	5 723,97
AUTRES	412,80	232,80
MULTIRISQUES	1 588,23	1 545,85
ASSURANCE TRANSPORT	12 440,67	20 989,06
DOCU GENERALE & TECHNIQUE		36,61
AUTRES FRAIS DIVERS	44,80	153,60
TOTAL DES SERVICES EXTERIEURS	83 925,17	83 019,27
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		
INTERIM PERSONL. MEDIC&PARAMED	169 463,45	127 660,42
PERSONNEL AFFECTE A L'ETS	53 509,25	25 633,27
AUTRES PERSONNELS EXTERIEURS	14 904,24	

COMpte DE RESULTAT EN LISTE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
HONORAIRES	4 051,68	4 461,44
PUBLICITE PUBLIC. RELAT°PUBL	26,10	47,70
divers	48,00	10,00
Voyages et déplacements inter	417,91	1 471,17
Voyages et déplacements b�n�vo	23,80	359,10
RECEPTIONS	504,31	259,23
FRAIS D'AFRANCHISSEMENTS	198,87	425,51
FRAIS DE TELECOMMUNICATION	1 469,58	1 943,31
SERVICES SANCTAIRES & ADMINILES	571,20	509,18
AUTRES	283,00	
Autres cotisation F�d�rale	22 416,00	20 220,00
Autres cotisation Nationale	61,00	61,00
Autres cotisations	1 741,85	1 610,52
TOTAL AUTRES SERV. EXTERIEURS	271 283,34	185 152,15
IMPTS ET TAXES		
TAXE SUR LES SALAIRES	15 851,00	10 855,00
Ch. fiscales s/ provision cong�s	340,51	
CONTRIBUTION FORM CONTINUE	13 282,07	9 808,82
CHG FISC. SUR CF - IFRS NOMM�		-170,92
Imp�t soci�t�	209,00	208,00
TAXES FONCIERES	468,00	467,00
TOTAL DES IMPTS ET TAXES	29 450,58	21 047,90
CHARGES DE PERSONNEL		
REM PRINCIPALE-CDI-NON MED	475 754,21	434 633,33
LI SECURITE SOCIALE	3 091,56	
CONGES PAY�S CDI -NON MEDIC	-835,31	1 442,24
Prime Fournir d'achat	12 055,68	13 084,70
Autres indemnit�s arr..		
Autres indemnites non cotisati	2 484,66	7 716,69
REMBOT REM PERSONNEL NON MED		13 744,53
LI ASER MAINTIEN	-5 148,84	
COTISAT° URCAF NON MEDICAL	100 880,66	93 435,63
COTISAT° RETRAITE NON MEDICAL	26 688,82	22 313,37
COTISAT° AVT. ORG N D MEDICAL	19 621,90	18 920,18
CHG.SOCIALES CF-IFRS.NOMM�	1 108,20	340,73
MEDECINE DU TRAVAIL	1 917,68	1 698,67
AVT. CHARGES DIVERSES PERSON	21 737,31	10 757,44
TOTAL CHARGES PERSONNEL	674 361,56	624 745,91
CHARGES GESTION COMPTABLES		
AUTRES	483,62	2,66
TOTAL CH GESTION COMPTABLES	483,62	2,66
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS		
DOT AMORT INVS CORPORELLES	16 791,17	16 131,50
DOTATIONS AUX PROVISIONS		
DOT PROVISIONS EXPLOITATION		9 600,05

TRIAXE AUDIT

Soci t  de Commissariat aux Comptes
1089 avenue du G n ral Leclerc 47000 AGEN

T l : 05 53 48 49 49

Mail : contact@cabinet-triaxe.fr

RCS AGEN 833 127 897

COMPTE DE RESULTATS EN LISTE

	EXERCICE N	EXERCICE N-1
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	1 116 691,58	973 745,52
RESULTAT EXPLOITATION	12 955,15	-53 579,88
PRODUITS FINANCIERS		
AUTRES PRODUITS FINANCIERS	3 727,13	4 394,39
Produits financiers soumis	871,53	866,34
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 598,66	5 260,73
RESULTAT FINANCIER	4 598,66	5 260,73
RESULTAT COURANT	17 553,81	-48 319,15
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 630,32
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS		6 630,32
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		5 228,80
REPORT FOS DEDIES SUBV EXPLOIT	11 500,00	
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	11 500,00	5 228,80
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-11 500,00	1 401,52
TOTAL DES PRODUITS	1 134 245,39	932 056,69
TOTAL DES CHARGES	1 128 191,58	978 974,32
RESULTAT EXERCICE	6 053,81	-46 917,63

ANNEXES

COMPTES ANNUELS

Exercice 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXE

Total du Bilan avant répartition : 599 404.09 €

Bénéfice de 6 053.81 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants de l'association.

L'association a pour mission de maintenir au domicile les personnes âgées (+ de 60 ans) et handicapées dans les conditions leur assurant leur sécurité et leur confort

Nos missions sont : Faciliter les retours d'hospitalisation des patients,
Prévenir et retarder la perte d'autonomie et l'admission dans les EHPAD
Eviter une hospitalisation pouvant être traitée au domicile

Les ressources financières sont issues de notre autorité de tarification qui est l'ARS. Les ressources humaines sont constituées d'un 1 responsable de service, 1 secrétaire, 1 infirmière, 1 infirmière coordinatrice 15 Aide soignantes.

1 – REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06, ainsi que le règlement ANC 2019-04 spécifique aux ESSMS, et à défaut d'autres dispositions spécifiques à celle du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Changements comptables

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, ainsi que le règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements en coordination avec le règlement ANC n°2022-06. Les principaux changements impactant la présentation des comptes sont présentés ci-dessous :

- Nouvelle définition du résultat exceptionnel :
 - les produits de cession et valeurs nettes sur cessions d'immobilisations sont inclus dans le résultat d'exploitation,
 - les amendes et pénalités sont comptabilisées dans les autres charges d'exploitation
 - les comptes 67 et 77 ne sont utilisés qu'en cas d'évènements majeurs et inhabituels
- Suppression de la technique du transfert de charges :
 - Les remboursements de charges de personnel remontent dans l'excédent brut d'exploitation.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue.
- Créances : Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2 – ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

<u>Engagements donnés</u>	Néant
<u>Dettes garanties par des sûretés réelles</u>	Néant

Information relative à la rémunération des dirigeants :

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés au trois plus hauts salariés s'est élevé en 2025 à 123 389.20 €, les bénévoles ne perçoivent aucune rémunération.

Autres informations significatives :

- Sur cet exercice, notre financeur l'ARS a accordé à notre association des aides complémentaires sous forme de CNR (Crédit Non Reconductible) à hauteur de 11 500 € pour l'accompagnement de notre structure sur la réforme des territoires. Ces sommes ont été dotées en fonds dédiés au 31/12/2025.

- Reprises de provisions au 31/12/2025 :

Reprise provision Formation	3 489.80 €
-----------------------------	------------

Reprise provisions immobilisations	671.17 €
------------------------------------	----------

- Au 31 décembre 2025, les fonds dédiés s'élèvent à 39 162,79€.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais d'établissement :

Non applicable

Actif Immobilisé : Les mouvements de l'exercice sont les suivants :

Valeurs brutes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo incorporelles				
Immo corporelles	65 726	1 560		67 286
Immo financières	400			400
TOTAL	66 126	1 560		67 686
Amort et Provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immo incorporelles				0
Immo corporelles	32 693	16 791		49 484
Autres Immo financières				
TOTAL	32 693	16 791		49 484

Etat des Créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Actif immobilisé	0		0
Actif circulant et Charges Const d'Avance	18 624	18 624	
TOTAL	18 624	18 624	0

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan :

Autres créances 10 075€

Charges constatées d'avance :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

4 – NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales :

Non applicable

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Prov IFC				
Prov risq & Charg	75 099		51 261	23 838
Prov Dépréciation				
TOTAL	75 099		51 261	23 838

Etat des Dettes :

	Montant brut	A 1 an au +	+ 1 an – 5 ans	A + de 5 ans
Etablis crédit				
Dettes Soc. div.				
Fournisseurs	59 560	59 560		
Dettes fisc & social	158 924	158 924		
Autres dettes	19 496	19 496		
Autres				
Produits Const d'av	0	0		
TOTAL	237 980	237 980		

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Dettes fiscales et sociales 64 638 €

AFFECTATION ET ANALYSE DU RESULTAT 2025

Résultat comptable 2025	6 053,81
Résultat association	887,48
Résultat 2025 soumis au financeur	5 166,33
Reprise 1/2 résultat 2023 soumis financeur	-
Nouveau résultat 2025 soumis au financeur	5 166,33